

Mobilité



Crash-tests: les mannequins se déclinent au féminin. | Défis de la conduite autonome au menu de l'Arène de la mobilité 2022. | Les véhicules dits vétérans face à l'éclairage diurne.

Grands risques sur petites roues

L'engouement actuel pour les trottinettes, surtout électriques, va de pair avec un nombre conséquent d'accidents. Point de situation en compagnie du Dr Philippe Dussoix, médecin chef des Urgences de l'Hôpital de la Tour (GE) et médecin répondant de TCS Swiss Ambulance Rescue Genève.

Interview Dominic Graf, Jérôme Lathion Photo Olivier Vogelsang

Quelle évolution avez-vous remarquée ces dernières années concernant les accidents de trottinettes?

Les trottinettes électriques sont devenues un moyen de déplacement courant. Peu volumineuses, rapides et accessibles, elles sont pratiques et on comprend bien leur succès. Les statistiques du Bureau de prévention des accidents (BPA) ne sont pas encore impression-

nantes, mais nous constatons sur le terrain de plus en plus d'accidents, parfois graves, avec ces engins. Par ailleurs, comme nous passons du temps dans la circulation, nous observons des comportements périlleux: certains utilisateurs se faufilent entre les voitures non casqués, dépourvus de vêtements visibles, parfois à pleine vitesse une main dans la poche ou en train de consulter leur

portable. Et la nuit, rares sont ceux qui utilisent des éclairages. Pourtant, des mesures de prévention simples existent et tout utilisateur devrait y être sensibilisé.

Quels sont les types d'accident les plus fréquents, collisions ou accidents n'impliquant qu'une seule personne?

Trottinette électrique: les conseils du TCS

Avant d'acheter une trottinette électrique, tenez compte des critères suivants: temps de charge, autonomie, charge utile, poids et maniabilité. Comme certains modèles ne remplissent pas les conditions d'homologation suisses en matière d'éclairage ou de vitesse, il convient de vérifier la légalité de l'engin. Avant la première utilisation, lire attentivement le mode d'emploi, vérifier l'assurance responsabilité civile et s'exercer sur un terrain privé. Pour une utilisation quotidienne, il va de soi qu'il faut respecter le code de la route, porter un casque, des vêtements visibles et réfléchissants et être particulièrement prudent sur les pavés et les rails de trams, ou lorsque la route est mouillée.

tcs.ch/e-trottinette



Philippe Dussoix, urgentiste et médecin répondant de TCS SAR Genève.

Nous n'avons pas encore de statistique fiable, mais nous constatons la plupart du temps des accidents où seul l'utilisateur est impliqué. Les petites roues des trottinettes ne tolèrent pas aussi bien que les roues de vélo les irrégularités du sol et un petit caillou, un trottoir ou les rails de tram peuvent facilement entraîner des chutes. On note aussi des collisions avec des piétons ou d'autres utilisateurs de trottinette ou de vélo. Évidemment, dans la circulation, des collisions avec des motos, des voitures ou d'autres véhicules motorisés peuvent survenir, avec des conséquences souvent beaucoup plus graves.

Quelles sont les conséquences et blessures typiques d'un accident de trottinette, pour le conducteur comme pour les autres usagers de la route tels que les piétons ou les cyclistes?

Les accidents les plus fréquents entraînent des traumatismes de membres et surtout des membres supérieurs – main, poignet, avant-bras et coude. En cas de fracture du poignet ou de l'avant-bras, il faut souvent recourir à une intervention chirurgicale. Parfois, ce sont les deux membres supérieurs qui sont touchés, avec des conséquences que l'on peut imaginer. Nous prenons aussi en charge des traumatismes crâniens parfois graves, surtout en l'absence de port de casque. Récemment, je suis intervenu avec mes collègues ambulanciers sur une collision entre deux trottinettes. L'un des accidentés, non casqué, présentait un traumatisme crânien grave avec état comateux nécessitant une intubation pour protéger ses voies respiratoires. L'évolution s'est heureusement avérée favorable après plusieurs jours d'hospitalisation, mais des séquelles neuropsychologiques sont à craindre. Des accidents plus graves avec polytraumatisme peuvent aussi survenir, surtout en cas de collision avec un engin motorisé.

Selon vous, le port du casque devrait-il être obligatoire pour les trottinettes électriques (20 km/h) et les vélos électriques lents (25 km/h)?

Oui, sans aucun doute. À ces vitesses, un accident ne pardonne pas. Nous constatons souvent lors d'accidents des casques brisés qui illustrent l'importance du



Les accidents de trottinette peuvent avoir de graves conséquences.

choc. Sans casque, c'est la boîte crânienne qui subit directement le choc, avec pour conséquences une fracture du crâne, des hémorragies intracrâniennes et des lésions cérébrales. Pour ma part, je circule en vélo électrique lent. Il ne me viendrait pas à l'esprit de m'en servir sans être équipé d'un casque, de vêtements réfléchissants et de lumière. Mes proches disent que je ressemble à un sapin de Noël. Je préfère ça à me faire faucher par le conducteur d'une voiture qui ne m'aurait pas vu!

La vitesse des trottinettes est-elle un facteur de risque?

Oui, évidemment. Le choc est d'autant plus violent que la vitesse est grande. C'est un point important. À titre personnel, je suis régulièrement dépassé par des trottinettes alors que je roule à plus de 25 km/h à vélo. Ces modèles non homologués sont des dangers publics.

Quels conseils donner aux parents qui souhaitent offrir un tel véhicule à leurs enfants?

Les parents qui offrent des trottinettes électriques à leurs enfants devraient les sensibiliser aux mesures de prévention et définir les lieux où ils peuvent circuler. Je constate la plupart du temps l'absence du port de casque et souvent deux enfants sur la même trottinette, dont l'un d'eux souvent en très bas âge. Rappelons que l'âge minimal pour l'utilisation des trottinettes homologuées est de 14 ans et nécessite jusqu'à 16 ans le permis de cyclomoteur ou permis M. La

trottinette est symboliquement assimilée à un jouet utilisé par les enfants autour de la maison. Son évolution vers un moyen de locomotion doit intégrer les risques de son utilisation et les mesures de prévention pour diminuer ces risques. Les engins motorisés ne sont plus des jouets. Chaque utilisateur devrait en avoir conscience et prendre les mesures adéquates pour assurer sa sécurité et celle des autres. ○

Trottinettes électriques: dispositions légales

Les trottinettes à propulsion électrique entrent dans la catégorie des cyclomoteurs légers. Elles sont soumises aux mêmes règles de circulation que les vélos et les vélos électriques lents. Elles doivent circuler sur la route (sur la bande cyclable si elle existe), avoir un feu fixe non clignotant à l'avant (blanc) et à l'arrière (rouge), un réflecteur vers l'arrière et une sonnette. En outre, les trottinettes électriques ne doivent pas dépasser la vitesse maximale de 20 km/h et une puissance de 500 watts. Les 14–16 ans doivent être titulaires d'un permis de conduire de catégorie M, les personnes plus âgées n'ont pas besoin de permis de conduire. Le port du casque et d'autres équipements de protection n'est pas obligatoire, mais il est très recommandé.